

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
Société PREMIDIS Sarl
Id. Nat 5-9-N42250C

FICHE D'AGENT AYANT DROIT AUX SOINS MEDICAUX

Nom de l'Agent :

BAHATI MUSHAKA BENJAMAIN

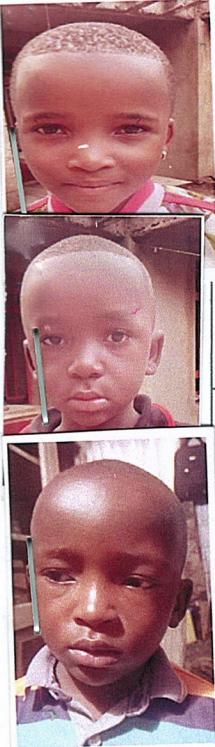


Nom de l'Epouse :

NECHI KAFULEKA SOLANGE



SITUATION DES ENFANTS DE L'AGENT



No	NOM DE L'ENFANT	Age	Sexe
1	ATUKUZWE MUSHAKA REBECCA	7ans	F
2	AKONKWA MUSHAKA VIC	5 ans	F
3	ALAME MUSHAKA JORDAN	4ans	
4	AMINATA MUSHAKA CHEKINNA	2ans	
5			
6			
7			
8			
9			
10			

Fait à Goma, le / / 20.....

Le Responsable de PREMIDIS Sarl

Le Médecin



- Goma Kiwanja Lubumbashi Kin Kisangani Tshopo Bukavu

COMMUNICATION D'ABSENCES

NOM ET PRENOM : **BAHATI MUSHAKA Benjamin** DEPARTEMENT : **Administration**

FONCTION : **Cleaner** INTERIM : - RAS

PREMIER JOUR D'ABSENCE : **12/06/2025**

DERNIER JOUR D'ABSENCE : **28/06/2025**

JOUR DE RETOUR AU TRAVAIL : **01/07/2025**

Nombre des jours total : **15 jours** contrôle :Reste : **OK**

Raison d'absence :

Vacances

- Maladie/accident

Raison familiale :

- Mariage de l'employé
 Décès de l'épouse, du mari, de la mère, du père, d'un enfant (4 jours)
 Décès des beaux-parents, d'un frère, d'une sœur, des grands parents (2jours)
 Naissance d'un enfant (2jours)
 Mariage d'un enfant (1jour)
 Evénement involontaire grave (convocation, incendie) (max 2jours)

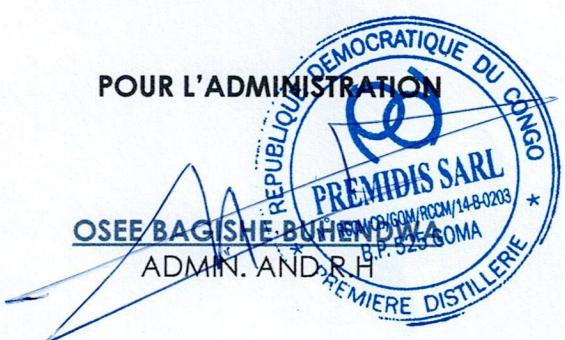
Ces jours de congé doivent être pris consécutivement, au moment de l'événement familial.
L'employeur n'est tenu d'accorder que jusqu'à concurrence d'un maximum de 15 jours de congé par an pour événement familial.

- AUTRES RAISONS - EXPLICATION NECESSAIRE.

DATE : 10/06/2025

SIGNATURE DE L'EMPLOYÉ :

LE 10/06/2025





- Goma Kiwanja Lubumbashi Kin Kisangani Tshopo Bukavu

COMMUNICATION D'ABSENCES

NOM ET PRENOM : **BAHATI MUSHAKA Benjamin** DEPARTEMENT : **Adm.**

FONCTION : **Cleaner** INTERIM : - RAS

PREMIER JOUR D'ABSENCE : **01/07/2023**

DERNIER JOUR D'ABSENCE : **17/07/2023**

JOUR DE RETOUR AU TRAVAIL : **18/07/2023**

Nombre des jours total : **15 jours** contrôle : Reste : **OK**

Raison d'absence :

Vacances

- Maladie/accident

Raison familiale :

- Mariage de l'employé
 Décès de l'épouse, du mari, de la mère, du père, d'un enfant (4 jours)
 Décès des beaux-parents, d'un frère, d'une sœur, des grands parents (2jours)
 Naissance d'un enfant (2jours)
 Mariage d'un enfant (1jour)
 Evénement involontaire grave (convocation, incendie) (max 2jours)

Ces jours de congé doivent être pris consécutivement, au moment de l'événement familial.
L'employeur n'est tenu d'accorder que jusqu'à concurrence d'un maximum de 15 jours de congé par an pour événement familial.

- AUTRES RAISONS - EXPLICATION NECESSAIRE.

DATE :28/06/2023

SIGNATURE DE L'EMPLOYÉ :

LE 01/05/2025

POUR L'ADMINISTRATION



ADMIN. AND RECHERCHE, PREMIERE DISTILLERIE

Goma Kiwanja Lubumbashi Kin Kisangani Tshopo

COMMUNICATION D'ABSENCES(co. tec.)

A/R

NOM ET PRENOM : **MUSHAGALUSA BAHATI Benjamin** DEPARTEMENT : Adm.

FONCTION : **Cleaner INTERIM** : **BYANDAGARA KASONGO**

PREMIER JOUR D'ABSENCE : **17/07/2024**

DERNIER JOUR D'ABSENCE : **03/08/2024**

JOUR DE RETOUR AU TRAVAIL : **05/08/2024**

Nombre des jours total : **15 jours** contrôle : Reste : **OK**

Raison d'absence :

Vacances

Maladie/accident

Raison familiale :

- Mariage de l'employé (2jours)
- Décès de l'épouse, du mari, de la mère, du père, d'un enfant (4 jours)
- Décès des beaux-parents, d'un frère, d'une sœur, des grands parents (2jours)
- Naissance d'un enfant (2jours)
- Mariage d'un enfant (1jour)
- Evénement involontaire grave (convocation, incendie) (max 2jours)

Ces jours de congé doivent être pris consécutivement, au moment de l'événement familial.

L'employeur n'est tenu d'accorder que jusqu'à concurrence d'un maximum de 15 jours de congé par an pour événement familial.

AUTRES RAISONS - EXPLICATION NECESSAIRE.

DATE : 16/07/2024

SIGNATURE DE L'EMPLOYE :

POUR L'ADMINISTRATION

OSEE BAGISHE BHANDWA GOMA
Admin Sec. And Human Resource Manager





PREMIDIS SARL



COMMUNE DE KARISIMBI, GOMA, DRCONGO

Route Aéroport N° 20, Q.BUJOVU, C/ de KARISIMBI, Ville de GOMA, Prov. du Nord-Kivu en R.D.Congo
N R.C.C.M du siège: CD/GOM/RCCM/14 B-0203

Goma Kiwanja Lubumbashi Kin Kisangani

Tshopo

COMMUNICATION D'ABSENCES

NOM ET PRENOM : MUSHAGALUSA BAHATI Benjamin DEPARTEMENT : **ADMINISTRATION**

FONCTION : **Cleaner** INTERIM : -

PREMIER JOUR D'ABSENCE : 15/05/2020

DERNIER JOUR D'ABSENCE : 10/06/2020

JOUR DE RETOUR AU TRAVAIL : 11/06/2020

Nombre des jours total : 15 Jours contrôle : Reste : **OK**

Raison d'absence :

Vacances

Maladie/accident

Raison familiale :

- Mariage de l'employé (2jours)
- Décès de l'épouse, du mari, de la mère, du père, d'un enfant (4 jours)
- Décès des beaux-parents, d'un frère, d'une sœur, des grands parents (2jours)
- Naissance d'un enfant (2jours)
- Mariage d'un enfant (1jour)
- Evénement involontaire grave (convocation, incendie) (max 2jours)

Ces jours de congé doivent être pris consécutivement, au moment de l'événement familial.

L'employeur n'est tenu d'accorder que jusqu'à concurrence d'un maximum de 15 jours de congé par an pour événement familial.

AUTRES RAISONS - EXPLICATION NECESSAIRE.

DATE : 13/05/2020

SIGNATURE DE L'EMPLOYÉ (F)

POUR L'ADMINISTRATION

OSEE BAGISHE BUHENDWA

Admin Sec. And Human Resource Manager

103/03/2023

Goma Kiwanja Lubumbashi Kin Kisangani Tshopo

COMMUNICATION D'ABSENCES

NOM ET PRENOM : MUSHAGALUSA BAHATI Benjamin DEPARTEMENT : ADMINISTRATION

FONCTION : Cleaner INTERIM : -

PREMIER JOUR D'ABSENCE : 06/09/2021

DERNIER JOUR D'ABSENCE : 12/09/2021

JOUR DE RETOUR AU TRAVAIL : 13/09/2021

Nombre des jours total : 15 Jours contrôle : Reste : OK

Raison d'absence :

Vacances

Maladie/accident

Raison familiale :

- Mariage de l'employé (2jours)
- Décès de l'épouse, du mari, de la mère, du père, d'un enfant (4 jours)
- Décès des beaux-parents, d'un frère, d'une sœur, des grands parents (2jours)
- Naissance d'un enfant (2jours)
- Mariage d'un enfant (1jour)
- Evénement involontaire grave (convocation, incendie) (max 2jours)

Ces jours de congé doivent être pris consécutivement, au moment de l'événement familial.

L'employeur n'est tenu d'accorder que jusqu'à concurrence d'un maximum de 15 jours de congé par an pour événement familial.

AUTRES RAISONS - EXPLICATION NECESSAIRE.

DATE : 04/09/2021

SIGNATURE DE L'EMPLOYÉ O.E

POUR L'ADMINISTRATION

OSEE BAGISHE BUKHENDWA

Admin Sec. And Human Resource Manager

10/03/2023

Goma Kiwanja

Lubumbashi Kin Kisangani

Tshopo

COMMUNICATION D'ABSENCES

NOM ET PRENOM : MUSHAGALUSA BAHATI Benjamin DEPARTEMENT : ADMINISTRATION

FONCTION : Cleaner INTERIM : -

PREMIER JOUR D'ABSENCE : 13/06/2022

DERNIER JOUR D'ABSENCE : 19/06/2022

JOUR DE RETOUR AU TRAVAIL : 01/07/2022

Nombre des jours total : ...15 Jours contrôle : Reste : OK

Raison d'absence :

Vacances

Maladie/accident

Raison familiale :

- Mariage de l'employé (2jours)
- Décès de l'épouse, du mari, de la mère, du père, d'un enfant (4 jours)
- Décès des beaux-parents, d'un frère, d'une sœur, des grands parents (2jours)
- Naissance d'un enfant (2jours)
- Mariage d'un enfant (1jour)
- Evénement involontaire grave (convocation, incendie) (max 2jours)

Ces jours de congé doivent être pris consécutivement, au moment de l'événement familial.

L'employeur n'est tenu d'accorder que jusqu'à concurrence d'un maximum de 15 jours de congé par an pour événement familial.

AUTRES RAISONS - EXPLICATION NECESSAIRE.

DATE : 11/06/2022

SIGNATURE DE L'EMPLOYÉ (E):

POUR L'ADMINISTRATION

OSEE BAGISHE RUHENDWA

Admin Sec. And Human Resource Manager

103/03/2023



PREMIDIS SARL



COMMUNE DE KARISIMBI, GOMA, DRCONGO

Route Aéroport N 20. Q.BUJOVU. C/ de KARISIMBI, Ville de GOMA, Prov. du Nord-Kivu en R.D.Congo
N R.C.C.M du siège: CD/GOM/RCCM/14-B-O203

Goma Kiwanja

COMMUNICATION D'ABSENCES

NOM ET PRENOM : **BAHATI BENJAMIN** DEPARTEMENT : ADMINISTRATION

FONCTION : **CLENER** INTERIM: **KASONGO**

PREMIER JOUR D'ABSENCE : **18/12/2020**

DERNIER JOUR D'ABSENCE : **19/12/2021**

JOUR DE RETOUR AU TRAVAIL : **21/12/2020**

Nombre des jours total : **02 jours** contrôle : Reste : **OK**

Raison d'absence :

- Vacances**
- Maladie/accident

Raison familiale :

- Mariage de l'employé (2jours)
- Décès de l'épouse, du mari, de la mère, du père, d'un enfant (4 jours)
- Décès des beaux-parents, d'un frère, d'une sœur, des grands parents (2jours)
- Naissance d'un enfant (2jours)
- Mariage d'un enfant (1jour)
- Evénement involontaire grave (convocation, incendie) (max 2jours)

Ces jours de congé doivent être pris consécutivement, au moment de l'événement familial.

L'employeur n'est tenu d'accorder que jusqu'à concurrence d'un maximum de 15 jours de congé par an pour événement familial.

AUTRES RAISONS - EXPLICATION NECESSAIRE.

DATE : 17/12/2020 SIGNATURE DE L'EMPLOYÉ : _____



**PREMIDIS
S.A.R.L**

BON DES SOINS MEDICAUX

N° 09/.../2019

(14)

Nom de l'Employé(e) **BAHATI MUSHAGALUSA** Fonction : **OFFICE WORK**

Nom du patient : **SOLANGR KAFULEKA** Age : 25 ans Sexe : F

Relation avec l'employé(e) : -Employé(e)

Epoux (se)

Enfant

Prepared by

Date : le 07/02/2019



[Handwritten signatures and markings over the stamp area]

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



PROVINCE DU NORD-KIVU
DIOCESE DE GOMA
HGR CHARITE MATERNELLE
B.P. 50 GOMA non fonctionnelle et 12 GISENYI fonctionnelle

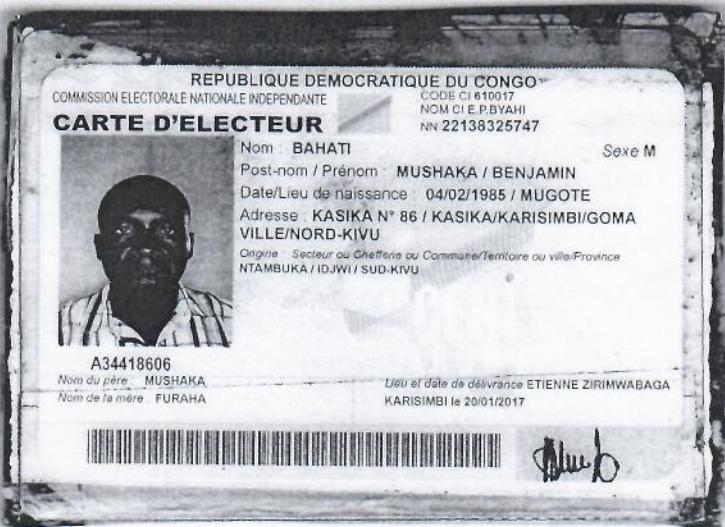
SEG866F/19	FACTURE		Goma, le 15-2-2019
Gynecologie			PREMIDIS S....
<i>Mr, Mme.....SOLANGE.....KAFULEKA..... doit pour ce qui suit :</i>			
No	LIBELLE	QUANTITE	Prix. Total
1	Echographie obstetrical	1	17
<i>Nous disons</i>		17

Bon
Med.09

Votre santé, Notre préoccupation

17\$

Day



→ 0993334555

— 0850215729

Date d'engagement le 21/07/2016

— 1272-2347525-00-70 / 00017-28000-2347525001-66
/ 00017-28000-23475250001-66



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

Province de..... NORD-KIVU

Code M.P.

Ville de..... GOMA

District de..... GOMA

Territoire / Commune de..... GOMA

Chefferie / Secteur ou Cité de..... GOMA

Bureau Principal de l'Etat civil de..... GOMA

Bureau Secondaire de l'Etat civil de..... GOMA

Acte n°..... 0330 Volume I Folio n° D330/2019

Volet 1

0330

ACTE DE NAISSANCE

L'an deux mille, DIX-NEUF le XI-SEPTIEME jour du mois
de JUIN à 09H00 à GOMA à GOMA
Par devant nous *SEBIRHO NGOGA CYPRIEN
Officier de l'Etat civil de la COMMUNE DE GOMA AI
A comparu NECHI KAFULEKA en qualité de MÈRE
Né (e) à KALIE le 25/05/1994
Profession VENDEUSE

Résidant à GOMA

Lequel (laquelle) nous a déclaré ce qui suit :

Le X-SEPTIEME jour du mois de JUIN de l'année 2019
est né à GOMA à 11h un enfant de sexe MASculin
nommé VICTOIRE AKONKINA MUSHAGAUSA
fils (fille) de *BAHATI MUSHAGAUSA né à MUGOTE
le 01/12/1985 nationalité CONGOLAISE profession VENDEUR
résident à GOMA et de NECHI
KAFULEKA SOLANGE né (e) à KALIE
le 25/05/1994 nationalité CONGOLAISE profession VENDEUSE
résidants à GOMA conjoints.

Lecture de l'acte a été faite ou connaissance de l'acte a été donnée ou
traduction de l'acte a été faite en tout ALGANS, langue que nous
connaissons ou par..... interprète ayant prêté serment
En foi de quoi, avons dressé le présent acte.

Le déclarant

SÉCURISÉ
BUREAU DE LA POPULATION
COMMUNE DE GOMA
(*)Préciser le nom et qualité
(*)Biffet les mentions inutiles

SEBIRHO NGOGA CYPRIEN
L'Officier de l'Etat civil

Ministre de l'Intérieur de Goma



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

Province de NORD - KIVU

Volet 1

Ville de GOMA

District de

Territoire / Commune de GOMA

Chefferie / Secteur ou Cite de GOMA

Bureau Principal de l'Etat civil de GOMA

Bureau Secondaire de l'Etat civil de GOMA

Acte n° 0090 Volume 1 Folio n° 0090/2008



ACTE DE NAISSANCE

L'an deux mille VINCI le 22^e jour du mois de JUILLET à heures

Par devant nous SÉPHTIÈRE NGOGA CYPRÉEN

Officier de l'Etat civil de LA COMMUNE DE GOMA

A comparu BATTI MUSTHAGALUSA en qualité de PÈRE

Né (e) à* 1985 le 13.8.1985

Résidant à Q. KESHEPO AV. KITUKU II Profession MARKETING

Lequel (laquelle) nous a déclaré ce qui suit :

Le 5^{ème} jour du mois de JUILLET de l'année 2008

est né à GOMA à 06h00 un enfant de sexe M

nommé JORDAN BALAME MUSHTAGALUSA

fils (fille) de* BATTI MUSTHAGALUSA né à 17 Juin

le 1985 nationalité CONGOLAISE profession MARKETING

résident à Q. KESHEPO et de NECHI

KATELEKA SELANGE né (e) à KALEHE

le 21.7.1994 nationalité CONGOLAISE profession MENAGERE

résidents à Q. KESHEPO AV. KITUKU conjoints.

Lecture de l'acte a été faite en la connaissance de l'acte a été donnée ou

traduction de l'acte a été faite en la connaissance de l'acte a été donnée ou

connaissons ou par un interprète ayant prêté serment

En foi de quoi, avons dressé le présent acte.

Le déclarant





REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

Volet 1

Province de NERI - KIVU

Ville de GOMA

District de KARISIMBI

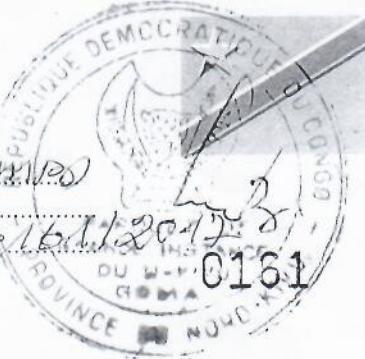
Territoire / Commune de KARISIMBI

Chefferie / Secteur ou Cité de KARISIMBI

Bureau Principal de l'Etat civil de KAFULEKA

Bureau Secondaire de l'Etat civil de KAFULEKA

Acte n° 161 Volume 1 Folio n° 0161



ACTE DE NAISSANCE

L'an deux mille 2012, le 25^e jour du mois de SEPTEMBRE, à 19h00 heures.

Par devant nous REGISTRE MINRAY LKI SEMIRUMBI,

Officier de l'Etat civil de LA COMMUNE DE KARISIMBI,

A comparu NECHI KAFULEKA Solange en qualité de MERE,

Né (e) à KAFULEKA le 25.05.1954,

Profession MENAGERE,

Résidant à GOMA QIKASAKA AV. KASAKA N°26

Lequel (laquelle) nous a déclaré ce qui suit :

Le 25^e jour du mois de AOÛT de l'année 2012,

est né à GOMA un enfant de sexe FEMININ

nommé REBEKA FINKWE MUSHAKA né à 12.06.07

fils (fille) de BAHATI MUSHAKA né à 12.06.07

le 04.12.1985 nationalité CONGOLAISE profession ---

résident à GOMA QIKASAKA et de NECHI,

KAFULEKA SOLANGE né (e) à KAFULEKA,

le 25.05.1954 nationalité CONGOLAISE profession MENAGERE

résidants à GOMA QIKASAKA conjoints.

Lecture de l'acte a été faite ou connaissance de l'acte a été donnée ou

traduction de l'acte a été faite en SWAHILI, langue que nous

connaissons ou par --- interprète ayant prêté serment

En foi de quoi, avons dressé le présent acte.

Le déclarant

L'Officier de l'Etat civil

(*)Préciser le nom et qualité

(**)Biffet les mentions inutiles

